Candriam Sustainable Equity World

Entity LEI: 549300XIY1M6RCXOP339

CANDRIAM
A NEW YORK LIFE INVESTMENTS COMPANY

Objectif d'investissement durable

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste **d'activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?

☒ **OUI**	☐ **NON**
☒ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental :** 32.52%	☐ Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de ___% d'investissements durables
☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
☒ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
	☐ ayant un objectif social
☒ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social :** 66.81%	☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier a-t-il été atteint ?

La réalisation des objectifs d'investissement durable a été mesurée à l'aide des indicateurs de durabilité suivants :

- Empreinte carbone : le Compartiment vise à avoir une empreinte carbone d'au moins 30 % inférieure à celle de l'indice de référence du Compartiment.
- Score ESG : le Compartiment avait un score ESG moyen pondéré supérieur à celui de l'indice de référence du Compartiment. Le score ESG est calculé à l'aide de la méthodologie d'analyse ESG exclusive de Candriam.

En outre, les indicateurs suivants ont fait l'objet d'un suivi :

- Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, Pacte mondial des Nations Unies : s'assurer qu'il n'y avait pas d'investissements dans des entreprises en violation de ces principes.
- Politique d'exclusion de Candriam : s'assurer qu'il n'y a pas d'investissements dans des entreprises qui figurent sur la liste d'exclusion ISR de Candriam en raison de l'application de la Politique d'exclusion de Candriam.
- Nombre des participations pour lesquelles Candriam a voté.

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?

Le Compartiment a été géré conformément à ses indicateurs de durabilité, tels que définis ci-dessous.

Pour la sélection des investissements durables, le gestionnaire de portefeuille a tenu compte des évaluations ESG des émetteurs, produites par l'équipe d'analystes ESG de Candriam.

Pour les entreprises, ces évaluations sont basées sur l'analyse des interactions de l'entreprise avec ses principales parties prenantes et sur l'analyse de ses activités commerciales et de leur incidence, positive ou négative, sur les principaux défis de durabilité tels que le changement climatique et l'épuisement des ressources. Par ailleurs, l'analyse ESG de Candriam comprend des filtres d'exclusion basés sur la conformité aux normes internationales et la participation à des activités controversées.

La recherche et l'analyse ESG de Candriam pour les investissements durables évalue également la conformité des investissements avec le principe consistant à " ne pas causer de préjudice important " à un objectif d'investissement durable et avec de bonnes pratiques de gouvernance.

Cette intégration de la méthodologie de recherche ESG de Candriam a permis au Fonds de respecter la part minimale d'investissements durables définie dans le prospectus (au moins 75 %). La part d'investissements durables dans le Fonds était donc supérieure à ce seuil minimum, comme le précise la section " Quelle était la part d'investissements liés à la durabilité ? "

L'indice de référence du Compartiment n'a pas été désigné aux fins d'atteindre l'objectif d'investissement durable du Compartiment.

L'indice de référence du Compartiment ne peut être considéré comme un indice de référence « transition climatique » de l'Union européenne (UE) ni comme un indice de référence « accord de Paris » au sens du titre III, chapitre 3a, du règlement (UE) 2016/1011.

Toutefois, le Compartiment vise à obtenir une empreinte carbone inférieure d'au moins 30 % à celle de son indice de référence.

En outre, dans la mesure où Candriam fait partie de la Net Zero Asset Management Initiative, le Compartiment vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre en ligne avec les objectifs de l'accord de Paris.

Indicateurs de durabilité	Valeur	Benchmark
Carbon Footprint - Corporate - Scope 1&2 - 30% reduction vs bench	15.15	51.74
ESG Score - Corporate - Higher than bench	55.28	51.03

... et par rapport aux périodes précédentes ?

Non applicable car aucune donnée de la période précédente n'est disponible.

Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable ?

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Candriam s'est assuré que ses investissements durables ne causaient de préjudice important à aucun des objectifs d'investissement durable environnementaux et/ou sociaux en raison de ses recherches et analyses ESG sur les émetteurs souverains et les entreprises émettrices. Sur la base de ses notes et de ses scores ESG exclusifs, la méthodologie ESG de Candriam définit des exigences claires et des seuils minimaux pour identifier les émetteurs qui sont considérés comme d'" investissement durable " et qui, en particulier, ne causent de préjudice important à aucun des objectifs d'investissement durable environnementaux et/ou sociaux.

Le principe consistant " à ne pas causer de préjudice important ", en particulier, a été évalué pour les entreprises à travers :

- la prise en compte des " principales incidences négatives " ;
- l'alignement sur les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et le Pacte mondial des Nations Unies pour assurer le respect des garanties environnementales et sociales minimales.

Pour plus de détails, veuillez consulter la section ci-dessous sur la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?

La prise en compte des " principales incidences négatives " est essentielle à l'approche de Candriam en matière d'investissement durable. Les principales incidences négatives ont été prises en compte tout au long du processus de recherche et d'analyse ESG par divers moyens :

1. Notation ESG des entreprises : la méthodologie de recherche et de sélection ESG prend en compte et évalue les principales incidences négatives sur la durabilité sous deux angles distincts mais étroitement liés :

- les activités commerciales des émetteurs de l'entreprise et la façon dont elles influent, positivement ou négativement, sur les principaux enjeux de la durabilité, tels que le changement climatique et l'épuisement des ressources ;
- les interactions de l'entreprise avec les principales parties prenantes.

2.Filtrage négatif des entreprises, qui comprend une exclusion basée sur des normes et une exclusion des entreprises impliquées dans des activités controversées.

3. Les activités d'engagement avec les entreprises, par le biais du dialogue et des activités de vote, qui contribuent à éviter ou à réduire l'ampleur des incidences négatives. Le cadre d'analyse ESG et ses résultats alimentent notre processus d'engagement, et réciproquement.

L'intégration des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité est effectuée en fonction de l'importance réelle ou probable de chaque indicateur propre à chaque industrie ou secteur auquel appartient l'entreprise. Le degré d'importance dépend de plusieurs facteurs, tels que le type d'informations, la qualité et l'étendue des données, l'applicabilité, la pertinence et la couverture géographique.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ? Description détaillée :

Les investissements du Compartiment ont fait l'objet d'une analyse de controverse basée sur des normes qui tenait compte du respect des normes internationales sociales, humaines, environnementales et de lutte contre la corruption, telles que définies par le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. L'Organisation internationale du Travail et la Charte internationale des droits de l'homme font partie des nombreuses références internationales intégrées à notre analyse normative et à notre modèle ESG.

Cette analyse vise à exclure les entreprises qui ont enfreint de manière significative et répétée l'un de ces principes.

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

À l'échelle du Compartiment, les principales incidences négatives (PAI) sur les facteurs de durabilité ont été prises en compte par un ou plusieurs moyens (cf. Déclaration de Candriam sur les principales incidences négatives (PAI) : https://www.candriam.com/en/private/sfdr/) :

- Engagement et vote : afin d'éviter et/ou de réduire l'incidence négative sur les objectifs durables, le Compartiment a également tenu compte des incidences négatives dans ses interactions avec les entreprises, par le biais du dialogue et du vote. Candriam a accordé la priorité à ses activités d'engagement et de vote en fonction d'une évaluation des défis ESG les plus importants et les plus pertinents, auxquels font face les secteurs et les émetteurs, en tenant compte des incidences financières et sociales et des incidences sur les parties prenantes. Par conséquent, le niveau d'engagement avec chaque entreprise au sein d'un même produit peut varier et est assujetti à la méthodologie de hiérarchisation des priorités de Candriam.
    - Dialogue :

Le climat (PAI1 à PAI6) est de toute évidence au centre de nos échanges avec les entreprises. Les priorités de l'engagement climatique du côté des entreprises sont identifiées en tenant compte :

- des émetteurs présentant un faible profil de transition (modèle de transition de risque exclusif), et/ou encore très émettrices de carbone (Scope 1-2) ou présentant des émissions de Scope 3 importantes,
- des émetteurs des secteurs financiers encore fortement exposés aux combustibles fossiles et jouant un rôle clé dans le financement de la transition,
- de l'exposition relative des portefeuilles gérés aux émetteurs susmentionnés.

Notre objectif est évidemment d'encourager les entreprises à rendre compte publiquement de la façon dont elles s'alignent sur une trajectoire de 1,5D et de soutenir un tel alignement. Au-delà de tout engagement à atteindre Zéro émission nette et de la publication d'informations sur les émissions absolues de Scopes 1-2-3, Candriam les encourage donc à fournir des informations sur la façon dont les objectifs à court et à moyen termes sont alignés sur la trajectoire scientifiquement reconnue de 1,5D. Nous attendons en particulier des émetteurs qu'ils expliquent comment leur stratégie et leur plan de dépenses en capital servent leur engagement de décarbonation. Nous associons généralement le dialogue individuel et le dialogue collaboratif. Comme l'année dernière, nous continuons de soutenir et de participer activement à plusieurs initiatives collaboratives, telles que Climate action 100+. Ces initiatives contribuent non seulement à accroître le niveau de transparence sur les émissions de gaz à effet de serre et la stratégie qui s'y rapporte, mais également à obtenir une influence fondamentale pour appuyer les changements stratégiques. Les résultats de ces engagements sont détaillés dans notre rapport annuel sur l'engagement et le vote, disponible sur notre site Internet public (https://www.candriam.com/en/professional/insight-overview/publications/#sri-publications) .

Compte tenu du contexte géopolitique et de l'augmentation des inégalités observée, plusieurs engagements ont également été effectués concernant la protection des droits de l'homme fondamentaux au niveau de la main-d'œuvre directe et indirecte (due diligence de la chaîne d'approvisionnement) (PAI10, PAI11). Nous avons également mené une campagne d'engagement direct dédiée post-Covid visant à étudier comment les relations avec les parties prenantes avaient été affectées et les changements étaient désormais intégrés comme le " nouveau cadre normal " d'exercice des activités des sociétés en portefeuille de Candriam. Dans le même esprit, la gestion du capital humain est un aspect que nous abordons dans la plupart de nos échanges avec des entreprises. Nous continuons d'appuyer la Workforce Disclosure Initiative, qui défend un meilleur accès à des données fiables, pertinentes et comparables sur la main-d'œuvre directe et indirecte des entreprises.

- Vote :

L'approche de la gouvernance d'entreprise de Candriam repose sur des normes reconnues au niveau international, notamment les principes établis par l'OCDE ainsi que par l'International Corporate Governance Network (ICGN).

À cet égard, Candriam a exercé ses droits de vote lorsqu'ils sont disponibles sur les positions du portefeuille. Les droits des actionnaires, l'égalité des actionnaires, l'obligation redditionnelle du conseil d'administration, la transparence et l'intégrité des états financiers sont des piliers essentiels de notre politique de vote. La rémunération et l'élection des administrateurs concentrent la plupart de nos votes contre la direction. Nous demandons en effet aux entreprises de respecter le principe de rémunération à la performance et nous montrerons notre désaccord dès lors que nous considérons que le niveau de rémunération est excessif ou que les conditions d'attribution ne sont pas assez transparentes ou exigeantes. De même, nous attendons des entreprises qu'elles respectent nos exigences minimales d'indépendance : au sein des conseils d'administration qui ne répondent pas à cette exigence, nous nous opposons à la (re-)élection des administrateurs non indépendants, à l'exception du CEO. La diversité (PAI13) et le niveau d'expertise du conseil d'administration sont bien entendu également pris en compte dans ces votes.

En outre, Candriam considère toujours la pertinence, la cohérence et la faisabilité des mesures parrainées par toute résolution ESG avant de voter.

Dans l'intérêt de ses clients, Candriam tient compte de l'opinion ESG interne sur les sociétés en portefeuille, mais également des résultats de l'engagement auprès d'elles, dans ses choix de vote.

Dans le contexte de la politique de vote de Candriam, des lignes directrices spécifiques sont appliquées pour un éventail de résolutions environnementales (par exemple, résolutions de la direction et des actionnaires liées au climat (PAI1 à PAI6), à la biodiversité (PAI7)), au social (diversité, écart de rémunération entre hommes et femmes (PAI12), aux droits de l'homme (PAI10, PAI11)) et à la gouvernance. Plus précisément, Candriam se félicite de l'introduction de résolutions « Say-on-Climate »

parrainées par la direction. Candriam a construit un cadre détaillé à appliquer à chaque résolution « Say-on-Climate », qui évalue la rigueur et l'alignement de la stratégie de transition de l'entreprise avec une trajectoire vers l'objectif de zéro émission nette d'ici 2050. Par conséquent, la plupart d'entre elles n'ont pas obtenu notre appui pendant la période.

- Exclusion : Le filtrage négatif de Candriam sur les entreprises ou les pays vise à éviter les investissements dans des activités ou des pratiques préjudiciables et peut conduire à des exclusions liées à l'incidence négative d'entreprises ou d'émetteurs.

- Suivi : calcul et évaluation des indicateurs des principales incidences négatives, y compris le reporting au niveau du Compartiment. Certains de ces indicateurs peuvent avoir des objectifs explicites et être utilisés pour mesurer la réalisation de l'objectif d'investissement durable du Compartiment. Voir ci-dessous les résultats des indicateurs de ce Compartiment :

Indicateurs PAI	Résultat
1- GHG Emissions - Scope 1 GHG Emissions	8636.09
1- GHG Emissions - Scope 2 GHG Emissions	8386.18
1- GHG Emissions - Total GHG Emissions	17022.28
2 - Carbon Footprint	15.15
3 - GHG intensity of investee companies	59.37
4 - Exposure to companies active in fossil fuel sector	2.14%
10 - Violations of UN Global Compact principles and Organisation for Economic Cooperation and Development (OECD) Guidelines for Multinational Enterprises	0.00%
13 - Board gender diversity	33.23%
14 - Exposure to controversial weapons (anti-personnel mines, cluster munitions, chemical weapons and biological weapons)	0.00%

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 31/12/2022

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
APPLE INC	Office supplies and computing	4.93%	US
MICROSOFT CORP	Internet and internet services	4.56%	US
ALPHABET INC -A-	Internet and internet services	2.08%	US
ALPHABET INC -C-	Internet and internet services	1.96%	US
UNITEDHEALTH GROUP INC	Healthcare	1.78%	US
PROCTER & GAMBLE CO	Miscellaneous consumer goods	1.64%	US
VISA INC -A-	Miscellaneous services	1.53%	US
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUITTON SE	Textiles and garments	1.35%	FR
NOVO NORDISK	Pharmaceuticals	1.34%	DK
MASTERCARD INC -A-	Banks and other financial institutions	1.27%	US
ACCENTURE - SHS CLASS A	Miscellaneous services	1.23%	US
NOVARTIS AG REG SHS	Pharmaceuticals	1.12%	CH
L'OREAL SA	Pharmaceuticals	1.12%	FR
THERMO FISHER SCIENT SHS	Electronics and semiconductors	1.09%	US
LOWE'S CO INC	Retail trade and department stores	1.05%	US

Des différences mineures peuvent exister entre les données ci-dessus et les données correspondantes dans la section "Portefeuille-titres" du rapport annuel en raison du processus d'arrondi des chiffres.

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques..

Quelle était l'allocation des actifs ?

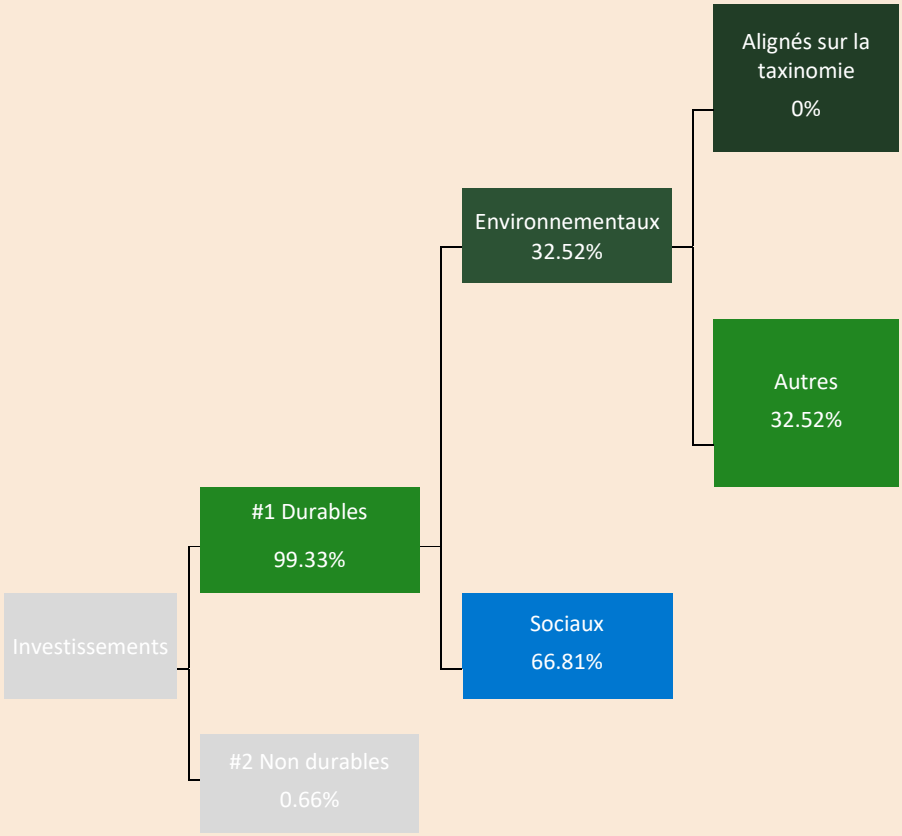

La catégorie **#1 Durables** couvre les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.

La catégorie **#2 Non durables** inclut les investissements qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

Top secteurs	Proportion
Internet and internet services	15.12%
Banks and other financial institutions	14.29%
Pharmaceuticals	8.52%
Insurance	5.74%
Electronics and semiconductors	5.09%
Office supplies and computing	4.93%
Retail trade and department stores	4.88%
Real estate	4.36%
Graphic art and publishing	3.62%
Biotechnology	3.32%
Miscellaneous services	3.14%
Miscellaneous consumer goods	3.04%
Textiles and garments	2.71%
Healthcare	2.47%
Machine and apparatus construction	2.46%

Des différences mineures peuvent exister entre les données ci-dessus et les données correspondantes dans la section "Portefeuille-titres" du rapport annuel en raison du processus d'arrondi des chiffres.

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :
- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE [1]?

☐ Oui

☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans l'énergie nucléaire

☒ Non

Les graphiques ci-dessous font apparaitre en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.*

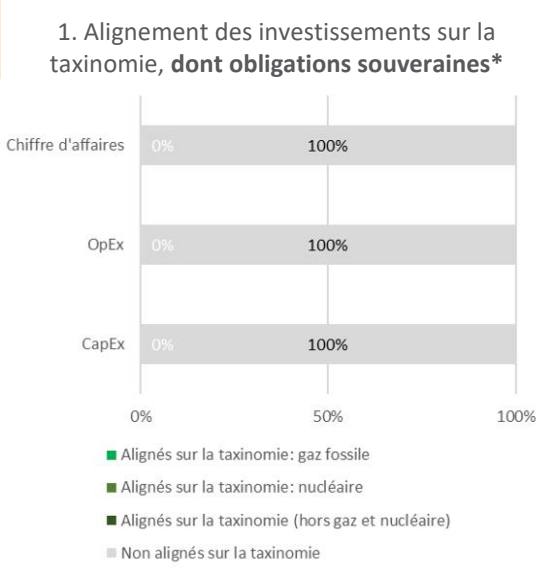

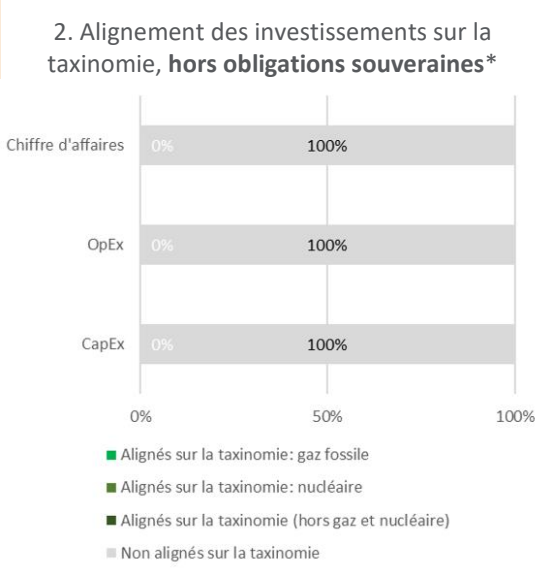

** Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.*

[1] Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie ou sur les activités de transition et habilitantes, car très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse leur alignement sur la Taxonomie.

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Non applicable car aucune donnée de la période précédente n'est disponible.

Quelle est la proportion des investissements pour chacune des taxinomies de l'UE auxquelles ces investissements ont contribué ?

Le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie, car très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

Par conséquent, ce pourcentage est considéré comme nul.

Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le Compartiment détenait une part de 32,52 % d'investissements durables sur le plan environnemental non alignés sur la Taxonomie de l'UE.

En effet, à ce jour, seuls deux des six objectifs sont entrés en vigueur en 2022 et très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social?

Le Compartiment détenait une part d'investissements avec un objectif social de 66,81 %

Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « non durables », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements relevant de la catégorie « non durables » sont présents dans le Compartiment à hauteur de 0,66 % des actifs nets totaux.

Ces investissements comprennent un ou plusieurs des actifs suivants :

- des liquidités : de la trésorerie à vue, des dépôts en espèces, des opérations de prise en pension nécessaires pour gérer la liquidité du Compartiment suite à des souscriptions/rachats et/ou résultant d'une décision d'exposition de marché du Compartiment.
- des investissements d'émetteurs considérés comme des investissements durables au moment de l'investissement et qui ne sont plus entièrement alignés sur les critères d'investissement durable de Candriam. Il est prévu de vendre ces investissements.
- Des produits dérivés ne portant pas sur un seul émetteur (« Non single name ») utilisés pour une gestion de portefeuille efficace et/ou à des fins de couverture et/ou temporairement à la suite de souscriptions/rachats

Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence ?

Afin de respecter l'objectif d'investissement durable pendant la période de référence, le Compartiment a renforcé des positions dans des émetteurs comme Regency Centers Corporation, Visa et PNC Financial Services Group qui contribuent à la réalisation de son objectif d'investissement durable.

- Regency Centers Corporation

Regency Centers Corporation (REG-US) est une société d'investissement immobilier cotée (real estate investment trust, REIT). La Société est engagée dans la propriété, la gestion, la location, l'acquisition et le développement de centres commerciaux de détail aux États-Unis.

Au cours de l'année 2022, nous avons renforcé la position de Regency Centers Corporation en portefeuille de 0,50 % en moyenne. Le 1er janvier, Regency Centers Corporation avait une pondération de 0,16 % de la valeur du portefeuille et a terminé l'année 2022 à 0,56 %.

Nous avons décidé d'augmenter nos achats de Regency Centers Corporation en ligne avec l'amélioration de son efficacité énergétique, indiquée par la publication RSE 2021 de la société. Depuis 2020, l'empreinte carbone de Regency Centers

Corporation a été réduite de 39 %. Son intensité d'émissions était en 2021 de 23 t eq.CO2, soit bien moins que la moyenne du secteur (97,1 t eq. Co2). Les émissions évitées sont estimées par la méthodologie CIA (Carbon4) à -4,1 t eq.CO2 sur les émissions de Scopes1 et 2.

Avec 38 % des émissions de GES liées à la construction et aux bâtiments, le secteur de l'immobilier a un impact énorme sur l'environnement et sur les ressources à la fois pendant le développement de bâtiments (intensité énergétique des matériaux de construction utilisés - émissions intrinsèques ; artificialisation des terres arables) et pendant la vie du bâtiment (consommation d'énergie pour le chauffage, la climatisation et la ventilation).

Les autorités de réglementation ont commencé à prendre conscience du défi, ce qui explique que les codes de la construction ont désormais des normes environnementales plus strictes. Les locataires commerciaux accordent également davantage d'attention à la qualité des bâtiments qu'ils louent, avec les réductions de coûts implicites que permettent de réaliser des bâtiments bien conçus et économes en énergie. Les entreprises peuvent démontrer leurs progrès en matière de certification environnementale de leurs bâtiments (par exemple, les normes BREEAM, HQE ou LEED) et/ou divulguer publiquement l'efficacité énergétique de leurs actifs. L'intégration de la performance climatique dans les codes nationaux de la construction ainsi que les attentes des clients expliquent l'importance accordée à l'empreinte environnementale et à la performance environnementale des bâtiments.

Regency Centers publie les informations relatives aux risques et opportunités liés au climat pertinents. Elle effectue une analyse de scénarios en confrontant son modèle d'entreprise à plusieurs scénarios fondés sur la science. En 2017, la Regency Centers Corporation a élaboré une norme de construction écologique qui s'applique à tous les projets de développement et de réaménagement.

Regency Centers mentionne la rénovation énergétique (éclairage, isolation et commutation de combustible) dans le cadre de sa stratégie, sur son portefeuille global. Regency Centers Corporation a défini un objectif ambitieux de réduction de ses émissions absolues de Scopes 1 et 2 de -50% d'ici 2028 par rapport aux niveaux de 2018, ce qui permettra à l'intensité de ses émissions d'être alignée sur un « scénario au-delà de 2°C », tel que défini par IEA 2017 ETP.

- Visa

Visa Incorporated (V-US) est une société multinationale spécialisée dans le secteur des paiements internationaux basée aux États-Unis. La société opère dans un segment nommé Payment Solutions. Le réseau de traitement des transactions de la société facilite l'autorisation, la compensation et le règlement des transactions de paiement et permet de fournir à ses clients établissements financiers et commerçants une gamme de produits, de plateformes et de services à valeur ajoutée. L'activité principale de Visa Inc comprend les produits de crédit, de débit et prépayés, ainsi que son réseau de guichets automatiques. La Société offre également des services de paiement sans contact et commerce en ligne.

Au cours de l'année 2022, nous avons renforcé la position de Visa Incorporated au sein du portefeuille de 0,71 % en moyenne. Le 1er janvier, Visa Incorporated n'était pas présente dans le portefeuille et a terminé l'année 2022 à une pondération de 1,54 %.

Nous avons décidé d'augmenter nos achats de Visa Incorporated en ligne avec l'amélioration de son efficacité énergétique, indiquée par la publication RSE 2021 de la société. Depuis 2020, l'empreinte carbone de Visa Incorporated a été réduite de 21 %. Son intensité d'émissions était en 2021 de 3 t eq.CO2, soit moins que la moyenne du secteur (5,8 t eq. Co2).

L'atténuation des risques environnementaux, même si elle représentait auparavant certaines faiblesses, notamment l'absence d'objectifs clairs et quantifiables de réduction des GES, a été encore évaluée de manière plutôt positive grâce aux progrès affichés par l'entreprise dans l'avancement de sa stratégie de décarbonation. Plus récemment, Visa Incorporated a fourni des données quantifiées sur ses investissements bas carbone. L'entreprise a investi dans de nouveaux équipements pour améliorer l'efficacité énergétique de ses installations.

Visa Inc. s'est engagée à fixer un objectif fondé sur la science pour ses émissions de Scopes 1 et 2. L'entreprise élabore actuellement son objectif de réduction. Elle a également développé un partenariat avec le Cambridge Institute for Sustainability Leadership afin d'identifier de nouvelles opportunités pour appliquer les capacités de paiement électronique et le réseau Visa en vue de réaliser un avenir durable.

- PNC Financial Services Group

PNC Financial Services Group, Inc. (PNC-US) est une entreprise de services financiers diversifiés. La Société offre des services bancaires régionaux, de banque de gros et des services de gestion d'actifs à l'échelle nationale et sur les principaux marchés régionaux de la Société.

Au cours de l'exercice 2022, nous avons renforcé la position de PNC Financial Services Group au sein du portefeuille de 0,88 % en moyenne. Le 1er janvier, PNC Financial Services Group n'était pas présente dans le portefeuille et a terminé l'année 2022 à une pondération de 1,01 %.

Nous avons décidé d'augmenter nos achats de PNC Financial Services Group en ligne avec l'amélioration de son efficacité énergétique, indiquée par la publication RSE 2021 de la société. Depuis 2020, l'empreinte carbone de PNC Financial Services Group a été réduite de 31 %. Cette société est qualifiée de « leader » par rapport aux 170 autres émetteurs concurrents disponibles parmi les banques d'AMÉRIQUE DU NORD.

Au cours des dernières années, les autorités de réglementation du monde entier ont déclaré que le changement climatique constituait un risque important pour le maintien de la stabilité financière. En tant que responsable de l'allocation des capitaux, le secteur financier a un rôle crucial à jouer pour faire progresser la transition vers une économie à faibles émissions de carbone et pour atteindre les objectifs fixés par l'accord de Paris. Par conséquent, les institutions financières sont soumises à des pressions afin d'améliorer la transparence et la publication d'informations concernant les risques climatiques. L'amélioration de la publication d'informations sur les bilans des banques aide à comprendre

l'exposition des banques aux risques environnementaux à long terme. Les obligations vertes et les produits de prêt liés au développement durable servent à financer des objectifs d'entreprise généraux tout en encourageant les améliorations de la durabilité.

PNC Financial Services Group a défini une stratégie de long terme, en fixant un objectif de réduction de ses activités de Scopes 1 et 2. Le groupe tient compte de ses émissions de Scope 3 liées à l'activité bancaire. Les objectifs de réduction seront atteints en améliorant la formation et l'engagement des employés, en rénovant et en construisant des bâtiments écologiques et intelligents, ainsi qu'en intégrant des techniques avancées d'apprentissage automatique aux données relatives à l'énergie.

Le Groupe de travail sur la finance durable (Sustainable Finance Working Group) est l'épine dorsale des programmes de financement durable, de prêts verts et de durabilité environnementale de PNC. Les domaines ciblés sont les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique, la construction verte, les transports durables, etc. PNC Financial Services Group souscrit également des obligations vertes qui financent des projets respectueux de l'environnement.

La banque a fixé un objectif ambitieux de réduction de ses émissions de Scopes 1 et 2, supérieur à 2,5 % par an. PNC Financial Services Group mentionne 3 objectifs de réduction pour l'année 2035 par rapport à 2009, le premier concernant la réduction des émissions de carbone de 75 % d'ici 2035, par rapport à 2009.

Il est indiqué dans le rapport de RSE que PNC Financial Services Group investit à la fois dans le financement durable et dans des actifs d'investissement responsable, respectivement 23 milliards USD (depuis 2016) et 2,4 milliards USD pour 2018.

Afin de matérialiser la prise en compte des enjeux liés au changement climatique, l'empreinte carbone des entreprises est mesurée. Au 31/12/2022, l'empreinte carbone du fonds s'élevait à 15 t éq CO2 par million d'euros investis, contre à 52 t éq CO2/million d'euros investis pour l'indice de référence du fonds.

Le Compartiment vise à obtenir un score ESG, calculé par le biais de la méthodologie ESG développée par Candriam, supérieur à celui son indice de référence. Au 31/12/2022, le score ESG global du Compartiment était de 55, contre 51 pour l'indice de référence.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

Aucun indice spécifique n'est désigné comme indice de référence durable pour atteindre les objectifs d'investissement durable.